

**Délibération du 28 Janvier 2022**

délibération **N°2022-04 C**

objet **Autorisation de signer la convention constitutive de groupement de commande pour la passation d'accords-cadres de fournitures de bureau**

- Date de convocation : le 21 janvier 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 janvier 2022 s'est réuni le 28 janvier 2022 à 14 h 30 salle du service des Eaux de Grand Chambéry à Chambéry et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

**Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 28, Nombre de votants : 33**

**- Etaient présents : 28**

| Collectivité représentée                                                                          | NOM Prénom                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Communauté d'Agglomération Arlysère                                                               | BURNIER-FRAMBORET Frédéric |
|                                                                                                   | DAL BIANCO Serge           |
|                                                                                                   | THEVENON Raphaël           |
|                                                                                                   | RAUCAZ Christian           |
|                                                                                                   | ZOCCOLO Alain              |
| Communauté d'Agglomération Grand Chambéry                                                         | BENEVISE Marie             |
|                                                                                                   | BOIX-NEVEU Arthur          |
|                                                                                                   | FABRE Maryse               |
| Communauté d'Agglomération Grand Lac                                                              | DRIVET Jean-Marc           |
|                                                                                                   | GRANGE Yves                |
| Communauté de Communes Cœur de Chartreuse                                                         | BLANQUET Denis             |
| Communauté de Communes de Cœur de Savoie                                                          | GIRARD Marc                |
| Communauté de Communes Cœur de Tarentaise                                                         | DANIS Georges              |
| Communauté de Communes Haute Tarentaise                                                           | FRAISSARD Jean-Claude      |
| Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette                                                      | VEUILLET Christophe        |
| Communauté de Communes des Versants d'Aime                                                        | HANRARD Bernard            |
| Communauté de Communes de Yenne                                                                   | BOIRON Laurence            |
| Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) | CECILLE Joël               |
|                                                                                                   | CHEMIN François            |
|                                                                                                   | PERRIER Jean-Claude        |
|                                                                                                   | SIMON Christian            |
|                                                                                                   | VARESANO José              |

**Délégués présents en visio : 6**

SARTORI Walter ; BADIN Benoît (suppléant de BARBIER Marie-Claire) ; VIGUET-CARRIN Françoise ; GIRAUD Murielle ; VAN STRAATEN Nicolas ; ROUGEAUX Jean-Pierre.

**Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 5**

BRUN Pierre donne pouvoir de vote à BOIX-NEVEU Arthur  
GRILLAUD Laurent donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc  
BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à DANIS Georges  
SPIGARELLI Lucien donne pouvoir de vote à HANRARD Bernard  
LAURENT Philippe donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

**Délégués absents : 6**

JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian

**Délibération du 28 Janvier 2022**

délibération

**N°2022-04 C**

objet

**Autorisation de signer la convention constitutive de groupement de commande pour la passation d'accords-cadres de fournitures de bureau**

Marie BENEVISE, Présidente, expose que l'approvisionnement en fournitures de bureau pour les services de Savoie Déchets se fait par l'intermédiaire d'accords-cadres issus d'un groupement de commandes coordonné par Grand Chambéry et arrivant à échéance en juin 2022.

Afin de continuer d'optimiser les coûts de ses achats de fournitures de bureau, il est dans l'intérêt de Savoie Déchets de continuer à adhérer à un groupement de commandes et donc de renouveler son adhésion à un nouveau groupement avec :

- Grand Chambéry, coordonnateur du groupement
- la Ville de Chambéry,
- le CCAS de Chambéry,
- la Ville de la Motte-Servolex,
- le CCAS de la Motte-Servolex,
- la commune de Saint-Cassin,
- la commune de Lescheraines,
- la commune de Cognin,
- le CCAS de Cognin.

Le montant des dépenses de Savoie Déchets sur cette typologie d'achat est estimé à 10 000 € HT par an.

La consultation comportera deux lots :

- le premier lot concernerait la majorité des articles de bureau, représentant près de 95% de la dépense annuelle ;
- le second lot concernerait l'approvisionnement en boîtes archives et en pochettes diverses et serait réservé à des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés (ESAT, EA, SIAE, etc.), comme le prévoit le code de la commande publique.

Au regard des estimatifs fournis par l'ensemble des membres du groupement, la consultation sera lancée sous forme d'appel d'offres ouvert.

Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, pour une durée de 4 ans. Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins par chaque membre.

Le projet de convention constitutive de groupement de commande qui est proposé formalise les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement, et la désignation de Grand Chambéry comme coordonnateur.

Sa durée correspond à la durée prévue pour l'accord-cadre.

Aux termes de cette convention à intervenir, le coordonnateur aura la charge de la préparation, de la passation, de la signature et de la notification de l'accord-cadre à bons de commande en vue de la satisfaction des besoins de ses membres.

Chaque membre du groupement de commande se chargera de l'exécution de ses commandes, du suivi des consommations et du paiement des factures relatives à ses consommations.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;  
**Vu** les statuts de Savoie Déchets ;  
**Vu** la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le code de la Commande Publique.

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** la constitution d'un groupement de commandes jointe à la présente pour la passation d'accords-cadres de fournitures de bureau.

**Article 2 : approuve** les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes tel qu'annexé au présent rapport.

**Article 3 : autorise** la Présidente ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes et tous documents y afférents.

La Présidente,  
Marie BENEVISE

